

Publié le 12/04/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2024_040

OBJET : Révision des montants de base servant à l'établissement de la cotisation minimum de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Exposé

En application de l'article 1647 D du code général des impôts, les redevables de la cotisation foncière des entreprises (CFE) sont assujettis à une cotisation minimum établie au lieu de leur principal établissement.

Par délibération n° 2017-187 en date du 21 septembre 2017, le conseil communautaire a institué un barème d'imposition à la base minimum de CFE applicable à compter de 2018 et revalorisé chaque année au regard de l'évolution prévisionnelle des prix à la consommation des ménages, hors tabac.

Enfin, par délibérations n° DEL2021_047 en date du 6 avril 2021, n° DEL2022_036 du 5 avril 2022, et n° DEL2023_027 du 13 avril 2023, le Conseil communautaire a décidé de diminuer les bases minimum de 6,30 % en 2022, de 5,95 % en 2023, et 5,62 % en 2024 pour limiter l'impact de la majoration spéciale en fixant le barème comme suit au 1^{er} janvier 2024 :

Montant du chiffre d'affaires ou des recettes	Montant de la base minimum pour 2024	Montant de la base minimum voté
Inférieur ou égal à 10 000 €	Compris entre 237 € et 565 €	442 €
Supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €	Compris entre 237 € et 1 130 €	773 €
Supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 €	Compris entre 237 € et 2 374 €	859 €
Supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €	Compris entre 237 € et 3 957 €	1 289 €
Supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €	Compris entre 237 € et 5 652 €	1 719 €
Supérieur à 500 000 €	Compris entre 237 € et 7 349 €	2 148 €

Il est proposé de diminuer les bases minimum de CFE en leur appliquant une baisse de 5 % soit un nouveau barème qui s'établirait comme suit à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Montant du chiffre d'affaires ou des recettes	Montant de la base minimum pour 2024	Baisse de 5 % de la base minimum	Baisse base minimum en €
Inférieur ou égal à 10 000 €	Compris entre 237 € et 565 €	420 €	-22 €
Supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €	Compris entre 237 € et 1 130 €	734 €	-39 €
Supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 €	Compris entre 237 € et 2 374 €	816 €	-43 €
Supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €	Compris entre 237 € et 3 957 €	1 224 €	-64 €
Supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €	Compris entre 237 € et 5 652 €	1 633 €	-86 €
Supérieur à 500 000 €	Compris entre 237 € et 7 349 €	2 041 €	-107 €

En 2023, 4 628 établissements étaient imposés à la base minimum pour 3,8 % des bases imposables.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 1647 D,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 166 - Contre : 1 - Abstentions : 11) pour :

- **Adopter** le barème de base minimum ci-dessous à compter de l'année 2025 :

Montant du chiffre d'affaires ou des recettes	Montant de la base minimum pour 2024	Baisse de 5 % de la base minimum	Baisse base minimum en €
Inférieur ou égal à 10 000 €	Compris entre 237 € et 565 €	420 €	-22 €
Supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €	Compris entre 237 € et 1 130 €	734 €	-39 €
Supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 €	Compris entre 237 € et 2 374 €	816 €	-43 €
Supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €	Compris entre 237 € et 3 957 €	1 224 €	-64 €
Supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €	Compris entre 237 € et 5 652 €	1 633 €	-86 €
Supérieur à 500 000 €	Compris entre 237 € et 7 349 €	2 041 €	-107 €

- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

David MARGUERITTE

Hubert LEMONNIER

4 AVRIL 2024

Date d'envoi de la convocation : le 22/03/2024

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 157

Nombre de votants : 177

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : LEMONNIER Hubert

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi 4 avril, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, MAUROUARD Pascale suppléante de BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOUSSELMAME Noureddine, BRANTHOMME Nicole, BRANTONNE Pascal, BRIENS Eric, BRISSET Franck, BROQUAIRE Guy, BUHOT Sophie, CAILLOT Annick, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie (jusqu'à 19h50), CRESPIEN Francis, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, FAUDEMERE Christian, MESNIL Catherine suppléante de FIDELIN Benoît, LÉCONTE Stéphane suppléant de FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno, BUHOT Léopold suppléant de GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMEL Estelle, HAMON Myriam, HAMON-BARBÉ Françoise, HARDY René, HAYÉ Laurent, HEBERT Dominique, HEBERT Karine, HELAOUET Georges, HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HURLLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOUANNEAULT Tony, HOSTINGUE Yveline suppléante de LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LE BLOND Auguste, LE CLECH Philippe, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LEBRETON Robert, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile (à partir de 18h50), LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIEL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François (jusqu'à 20h30), LELONG Gilles, LELOUEY Dominique, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LERENDU Patrick, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LETERRIER Richard, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, TINCELIN Christiane suppléante de MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre (à partir de 19h50), MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, PARENT Gérard, PECORARO Yvonne, PERRIER Didier (jusqu'à 19h50), PERROTTE Thomas, PIC Anna (jusqu'à 20h30), PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, ROCQUES Jean-Marie,

RODRIGUEZ Fabrice, RONSIN Chantal, ROUSSEAU François, Odile, SCHMITT Gilles, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, Claudine (jusqu'à 19h45), TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VARENNE Valérie, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas, VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations :

AMIOT Guy à LAMORT Philippe, BERNARD Christian à TAVARD Agnès, BOTTA Francis à VASSELIN Jean-Paul, BURNOUF Elisabeth à LEPOITTEVIN Sonia, COUPÉ Stéphanie à LELONG Gilles (à partir de 19h50), CROIZER Alain à LEBRETON Robert, GENTILE Catherine à VASSAL Emmanuel, HERVY Isabelle à DOUCET Gilbert, HUREL Karine à VARENNE Valérie, LE POITTEVIN Lydie à GRUNEWALD Martine, LECOQ Jacques à PARENT Gérard, LEFAIX-VERON Odile à HEBERT Dominique (jusqu'à 18h50), LEJEUNE Pierre-François à LEFAIX-VERON Odile (à partir de 20h30), LEMOIGNE Sophie à HULIN Bertrand, LEMONNIER Thierry à HAYÉ Laurent, LEQUILBEC Frédéric à BRIENS Eric, MABIRE Edouard à ROUSSEAU François, MAHIER Manuela à DIGARD Antoine, MARGUERITTE Camille à BROQUAIRE Guy, MOUCHEL Jacky à SANSON Odile, PERRIER Didier à PLAINEAU Nadège (à partir de 19h50), PIC Anna à SIMONIN Philippe (à partir de 20h30), ROUELLÉ Maurice à BERHAULT Bernard, SOURISSE Claudine à LEPOITTEVIN Gilbert (à partir de 19h45), TARIN Sandrine à FRANCOISE Bruno.

Absents/Excusés :

BALDACCI Nathalie, BROQUET Patrick, COLLAS Hubert, FALAIZE Marie-Hélène, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE PETIT Philippe, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LEPLEY Bruno, MARGUERIE Jacques, PELLERIN Jean-Luc, SIMON François.